

*Initiatives ministérielles*

En ne faisant rien pour bloquer les réformes spectaculaires qui survenaient en Europe de l'Est, les Soviétiques avaient donné leur approbation tacite.

Ce processus a commencé par la légalisation de Solidarité et par le changement du pouvoir politique en Pologne. C'était le signal que tout le reste de l'Europe de l'Est attendait depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Nous avons depuis assisté avec beaucoup d'intérêt aux événements de Tchécoslovaquie, de Roumanie et de Hongrie puis, bien sûr, à la réunification de l'Allemagne.

Ces changements sont fondamentaux et irréversibles. La marée a tourné pour toujours, les génies sont sortis des bouteilles à travers toute l'Europe.

Cette conférence arrive au moment idéal pour établir un sérieux dialogue paneuropéen et transocéanique. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est structurée de telle sorte qu'elle constituera le cadre de discussions et d'actions communes à l'avenir.

J'appuie de tout coeur les efforts visant à créer une assemblée parlementaire efficace au sein de la CSCE. La CSCE elle-même comprend des conférences et des accords entre 33 États européens ainsi que le Canada et les États-Unis.

L'Acte final d'Helsinki, signé en 1975, établit le cadre d'un engagement politique fondamental. Il comprend trois volets distincts. Le premier m'intéresse tout particulièrement, à titre de critique de l'opposition en matière de droits de la personne. Il énonce en effet des principes conçus pour guider les relations entre les États participants et traite de questions de sécurité, comprenant notamment l'établissement de la confiance sur le plan militaire. Dans ce cadre, le premier volet porte sur l'ensemble du domaine des droits de la personne.

Il est essentiel, dans le processus qui s'engagera à Paris dans une dizaine de jours, de veiller à ce que les discussions se fondent sur le respect des droits fondamentaux et de la dignité de la personne.

• (1330)

Plus récemment, la déclaration finale de Vienne a permis de franchir un pas important grâce à l'élaboration d'importants engagements normatifs dans tous les domaines couverts par le processus de la CSCE, et notamment celui des droits de la personne. La déclaration a établi un mécanisme en quatre étapes pour contrôler et

encourager l'observation des engagements en matière de droits de la personne, ainsi qu'une conférence en trois parties sur la dimension humaine de l'Europe. De plus, la déclaration annonçait des réunions destinées à discuter, entre autres, du règlement pacifique des conflits et de la culture.

Le Canada est un important participant qui a joué un rôle actif dans le processus depuis sa mise en place. Nous devons maintenir notre engagement envers les objectifs déclarés: renforcer la sécurité et la confiance, éliminer les barrières partout où il y en a et favoriser la libre circulation de l'information, des idées et des gens dans toute l'Europe.

Cette conférence est un exemple du genre de rôle que le Canada peut et devrait continuer à assumer dans la communauté internationale.

Je voudrais répéter que j'ai été très heureuse de participer à cet important débat. Je sais que tous les députés, de tous les côtés de la Chambre, appuieront cette motion.

**M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur cette question soulevée par mon collègue. C'est une question très importante car, pendant que nous parlons de violation des droits de la personne, de sécurité et de paix dans le monde entier, il y a un petit coin de la terre que le monde semble avoir oublié.

C'est une île de la Méditerranée, Chypre. Pour ceux de mes collègues qui ne savent pas où se trouve l'île de Chypre—ma collègue dit qu'elle le sait, mais il y en a peut-être d'autres qui ne le savent pas—, je dirai que Chypre se trouve dans la partie orientale de la Méditerranée, juste au sud de la Turquie.

Depuis de nombreuses années, Chypre est envahie par des occupants successifs. Il y a 2 000 ans, les Grecs s'y étaient établis. Ensuite, nous avons eu des vagues et des vagues d'envahisseurs qui y sont venus et y ont laissé des vestiges. Les Turcs ont occupé l'île au XVI<sup>e</sup>, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles. Ils l'ont ensuite vendue aux Anglais.

Dans les années 1950, les Chypriotes se sont révoltés. Ils voulaient être libres. Ils ont réussi alors à obtenir l'indépendance.

À Chypre, les Chypriotes grecs forment 80 p. 100 de la population et les Chypriotes turcs, 18 à 20 p. 100. Ils ont vécu ensemble dans la paix jusqu'en 1963, moment où a éclaté le conflit, à Nicosie, entre les deux communautés.